

**Assemblée générale**

Distr. générale
25 novembre 2024
Français
Original : français

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Soixante-deuxième session
Vienne, 3-14 février 2025
Point 5 de l'ordre du jour provisoire*
Débris spatiaux

**Recherche sur les débris spatiaux, la sûreté des objets
spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaire et les
problèmes relatifs à leur collision avec des débris spatiaux**

Note du Secrétariat

Additif

Table des matières

	<i>Page</i>
II. Réponses reçues d'États Membres.....	2
Algérie	2

* A/AC.105/C.1/L.418.



II. Réponses reçues d'États Membres

Algérie

Original : français
[30 octobre 2024]

Les préoccupations soulevées par les débris spatiaux revêtent pour l'Algérie une importance particulière en raison de l'étendue de son territoire, de la densité de sa population et du nombre croissant d'objets spatiaux circulant au-dessus de son territoire.

À cet égard, l'Algérie salue les efforts déployés par le Bureau des affaires spatiales de l'Organisation des Nations Unies visant à promouvoir la collaboration internationale et à encourager les progrès dans ce domaine et réitère son soutien à la communauté internationale pour la réduction des débris spatiaux et la préservation de l'environnement orbital et suborbital.

L'Agence spatiale algérienne (ASAL) a entamé, en 2024, des discussions avec l'Observatoire astronomique de Shanghai (SHAO) en vue d'une collaboration dans le domaine de la recherche scientifique liée à l'observation d'astéroïdes et de débris spatiaux.

Ce partenariat avec l'Observatoire, qui est spécialisé dans la recherche en astronomie et astrophysique et impliqué dans la recherche sur les débris spatiaux, permettra à l'ASAL de renforcer son dispositif lié aux alertes de collision en vue d'améliorer la sécurité des satellites algériens.

En ce qui concerne la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaire, l'Algérie, qui participe activement aux travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses deux organes subsidiaires et qui souscrit aux principes y afférents, est préoccupée par les éventuelles conséquences de l'utilisation de telles sources d'énergie dans l'espace, qui viendrait compromettre toute forme de viabilité à long terme des activités spatiales et la préservation de l'espace comme patrimoine commun de l'humanité pour les générations futures.

C'est pourquoi, elle rappelle les dispositions de l'article IV du Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967 qui stipule que « les États parties au Traité s'engagent à ne mettre sur orbite autour de la Terre aucun objet porteur d'armes nucléaires ou de tout autre type d'armes de destruction massive, à ne pas installer de telles armes sur des corps célestes et à ne pas placer de telles armes, de toute autre manière, dans l'espace extra-atmosphérique ».

L'Algérie juge nécessaire que les États prêtent davantage attention aux conséquences éventuelles de l'utilisation de sources d'énergie nucléaire et encourage toutes les initiatives tendant au transfert de savoir-faire dans ce domaine afin de permettre à tous les États désirant de faire usage de sources d'énergie dans l'espace à le faire en toute sûreté.